

OBSERVATIONS IMPORTANTES

SUR la vente des Farines à la Halle;

Par J. B. POUPARD, *Notable Adjoint de la Commune de Paris.*

UNE Compagnie, dit-on, se présente pour faire la vente des farines qui arrivent à la Halle: Il s'en est souvent présenté sous l'ancien Régime; mais dans ce temps même où tout le Royaume étoit à l'enchere, les Préposés à l'administration de la Police de Paris ont constamment rejeté ces propositions. Ils ont senti que l'existence d'un million d'hommes ne devoit pas dépendre de la cupidité & des calculs de quelques particuliers.

La vente des farines à la Halle a toujours été faite d'après les principes de la liberté la mieux entendue, & par conséquent la plus illimitée.

Tous les Marchands ont le droit de vendre ou de faire vendre librement leur farine de la maniere qui leur paroît la plus commode; mais de

cette vente il résulteroit des inconvéniens qui leur deviendroient très-onéreux, s'ils la faisoient par eux-mêmes.

1°. Il auroit fallu rester plusieurs jours à Paris, & ce retard eût été souvent une perte pour le Vendeur : obligé de partir, il l'eût été aussi de donner sa marchandise à vil prix.

2°. Les Marchands qui envoient de la Province ne connoissent pas la solvabilité des Boulangers ; ils ne peuvent donc pas leur faire du crédit ; quelques-uns d'entre eux ont néanmoins souvent besoin des plus grandes facilités ; sans cela leur Commerce languiroit ; & beaucoup de peres de famille seroient perdus pour la Patrie.

Pour concilier, d'une part, l'intérêt des Marchands avec celui des Boulangers moins aisés (car beaucoup achetent directement des Marchands), on a établi des Facteurs. Ceux-ci payent aux Marchands le prix de leur marchandise ; elle n'est pas plus tôt enlevée qu'elle est payée ; souvent même elle est payée avant d'être enlevée. S'il y a des pertes (& il y en a beaucoup), le Marchand n'en supporte aucune ; le Facteur court tous les risques ; en sorte que celui-ci peut souvent perdre beaucoup. Le Marchand ne perd jamais, & ce commerce est le seul qui ne soit pas exposé aux vicissitudes inséparables de cet état. On invoque

en preuve de cette vérité le témoignage de tous les Marchands.

Pour prix de tant d'avantages faits aux Marchands, le Facteur reçoit vingt sols par sac. La Commission étoit autrefois de vingt-quatre; elle a été réduite à vingt. Il est en outre tenu aux frais de charge & de décharge des sacs; il paye par chacun deux sols pour les frais du Bureau. Il a deux personnes de place auxquelles il paye trente sols par jour, soit qu'il y ait vente, soit qu'il n'y en ait pas.

Tel a été de tout temps le régime de la Halle; & voyez comme il se concilie merveilleusement avec tous les principes.

Le Facteur a intérêt de payer au Marchand sa marchandise au prix qui peut le plus raisonnablement soutenir la concurrence, parce qu'il lui importe que le Marchand lui envoie le plus possible.

Il vend aussi au Boulanger au prix le plus raisonnable, parce qu'il est de son intérêt de vendre, & que s'il tenoit un prix trop élevé, il perdroit la confiance & du Vendeur & de l'Acheteur.

D'un autre côté, le Marchand n'est exposé à aucune perte; & qui pourroit calculer cet avantage! Si un Facteur a perdu sa confiance, il s'adresse à un autre, & cette concurrence qui naît de la confiance, l'entretient à son tour. Le Boulanger qui

n'eſt pas aſſez riche pour acheter des mains du Marchand, trouve des facilités avec le Facteur ; & cette facilité lui procure les moyens de ſubſiſter & d'entretenir ſa famille. Ainſi les riches comme le pauvre, tout le monde vit ; les marchés publics ſont fournis, & l'abondance entretient la tranquillité.

Une Compagnie ſe propoſeroit-elle aujourd'hui de changer ce régime ?

L'Acheteur y gagnera-t-il ?

Le Marchand y gagnera-t-il ?

Quand une Compagnie ſe préſente, elle offre d'abord à meilleur marché. Sous ce point de vue elle réunit les ſuffrages du plus grand nombre ; mais l'intérêt général eſt bientôt oublié : car qu'importe aux Compagnies tout ce qui n'eſt pas elles ? Cette vérité a l'expérience en ſa faveur ; elle n'a pas beſoin de preuves. Ennemies nées de tout ce qui pourroit rivaliſer avec elles, les Compagnies finiſſent bientôt par dévorer tout ce qui s'oppoſe à leur agrandiſſement. L'accroiſſement exceſſif de leurs forces, le crédit qui réſulte de la réunion de pluſieurs, tout les met bientôt à même d'exclure de la concurrence les Citoyens moins aiſés, & l'induſtrie de tous ſe trouve par ce moyen ſacrifiée à la cupidité de quelques-uns.

Que les Compagnies faſſent valoir tant qu'elles

voudront leur amour pour le bien public; *c'est là le prétexte* : la cupidité, l'envie de s'enrichir, *voilà les véritables motifs*. Ainsi les intérêts généraux seront bientôt comptés pour rien. Telle est la nature des choses; il ne faut pas espérer de la changer jamais.

Aussi a-t-on remarqué que parmi les causes qui ont le plus puissamment contribué à la prospérité du commerce Anglois, il n'en est pas de plus apparente que la Loi qui défend toute commandite, & même toute société composée de plus de six personnes. Il faut, pour déroger à cette Loi, des Lettres-Patentes du Roi, qui ne peut les accorder dans les grandes occasions qu'après y avoir été autorisé par un acte du Parlement. Quel est l'esprit de cette Loi, si ce n'est de mettre l'industrie des Citoyens à couvert des dangers d'une concurrence trop pénible avec les capitaux réunis d'une société trop nombreuse?

On a vu quel étoit le régime de la Halle : admettez à la place des Facteurs une Compagnie, & voyons ce qui en arrivera.

La Compagnie fera d'abord ce que font les huit Facteurs; & convenez qu'il est bien immoral de mettre un seul individu à la place de huit qui y sont déjà; car ici le prétexte du bien public, fondé sur la nécessité de rassembler des fonds

considérables, ne peut pas même servir d'excuse.

Eh! ne seroit il pas d'une saine politique d'augmenter plutôt le nombre des Facteurs, si cela étoit possible, que de le diminuer? N'est-il pas plus avantageux à l'Etat d'ouvrir des sources d'industrie à plusieurs peres de famille, que de les chasser pour enrichir une Compagnie? Mettre un seul homme ou une Compagnie à la place de plusieurs, c'est violer les intérêts de la société en faveur d'un particulier, c'est un attentat à l'industrie nationale.

Mais bientôt la Compagnie étendra ses spéculations : non contente de ses bénéfices (& il en faut d'excessifs à une Compagnie; témoin le luxe des bâtimens & des maisons), elle spéculera sur les achats. Avec une immensité de capitaux, elle éloignera l'Acheteur qui n'aura que des fonds médiocres. Celui-ci sera obligé d'acheter à la Compagnie; &, comme il ne pourra soutenir la concurrence avec elle, il sera obligé d'acheter cher, ou il n'achetera pas du tout.

D'une autre part, si le Marchand, accoutumé à porter sur le carreau de la Halle, trouve d'abord quelques facilités à vendre à la Compagnie qui viendra le chercher, il peut croire que cet avantage il ne tardera pas à le payer cher; car lorsqu'il sera accoutumé à traiter avec elle, elle

lui fera bientôt la loi : elle se sera présentée en suppliante, elle finira par agir en souveraine. Quand il y avoit huit Facteurs, le Marchand pouvoit choisir : s'il n'étoit pas content de l'un, il traitoit avec un autre. Quand il n'y en aura plus qu'un, qui sera la Compagnie, s'il ne peut pas accepter les conditions qu'elle lui imposera, ou il sera obligé de donner à vil prix, ou bien il ne trouvera plus de débouché : car la Compagnie peut le circonvenir de tous les côtés, & c'est là une réflexion bien importante. En effet, les associations d'hommes qui ont beaucoup d'agens peuvent faire beaucoup de mal.

Qu'on ne dise pas que ce calcul est faux ; car il a été de tout temps celui des Marchands, & on ne leur persuadera pas que la Compagnie entendra mieux leurs intérêts qu'ils ne les entendent eux-mêmes.

Il faut donc espérer qu'il sera à jamais proscrit ce système de Compagnie, puisqu'il introduiroit infailliblement un monopole vraiment scandaleux, qu'il porteroit un coup mortel à la liberté du commerce, & que le Marchand & le Vendeur étant également écrasés, la Compagnie seule s'éleveroit sur les ruines de dix mille familles.

La liberté, la liberté du Commerce !

voilà le principe général ; voilà celui que nous ne devons jamais oublier ; & regardons comme ennemis de notre gloire & de notre bonheur, ceux qui voudroient lui porter la moindre atteinte. Ah! ce n'étoit pas la peine de combattre tous les genres de despotisme, si nous devons insensiblement retomber sous le plus immoral & le plus scandaleux de tous, celui des Compagnies & des priviléges : CAR UNE COMPAGNIE FINIT TOUJOUR PAR ÊTRE EXCLUSIVE.

POUPARD.